

# Demande d'adhésion 2019 à titre de membre corporatif



Je soumetts / Nous soumettons par la présente une demande d'adhésion à titre de membre corporatif de l'Association canadienne de la construction (ACC) avec tous les droits et privilèges s'y rattachant et, dans l'éventualité où cette demande d'adhésion est approuvée par le conseil de l'ACC, je m'engage / nous nous engageons à respecter les statuts de ladite association, ainsi que ses règlements généraux actuels ou futurs, aux fins de la gouvernance de ses membres.

→ Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_  
Télécopieur \_\_\_\_\_ Site Web \_\_\_\_\_  
Nom de la personne-ressource \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_  
Ligne directe \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

## → Sélectionnez la catégorie d'adhésion

NOTE: *Fabricants et fournisseurs* : p. ex. fabricants de matériel de construction, fabricants de logiciels, etc.  
*Professions et services connexes* : p. ex. cabinets d'avocats, compagnies d'assurance, etc.

### **Droits d'adhésion**

Les droits d'adhésion de 2019 s'établissent comme suit :

**Catégorie A** : 2 084 \$ + la TPS/TVH/TVQ\* pour les entreprises dont les revenus liés à la construction sont de moins de 10 millions de dollars;

**Catégorie AA** : 3 745 \$ + la TPS/TVH/TVQ\* pour les entreprises dont les revenus liés à la construction sont de 10 millions de dollars ou plus.

**Les droits d'adhésion de la première année sont calculés au prorata selon la date à laquelle votre demande est approuvée par le conseil de l'ACC.**

**Date de la prochaine réunion du conseil : 23 mars 2019**

\*Les droits d'adhésion sont assujettis à la TPS ou la TVH (pour les résidents du N.-B., de la N.-É., de T.-N. de l'Ontario et de l'Î.-P.-É.) et à la TVQ (pour les résidents du Qc)

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Signature

---

**Date limite de présentation des demandes est le 4 mars 2019**

## → Veuillez envoyer votre demande accompagnée d'un chèque couvrant vos droits d'adhésion à :

Association canadienne de la construction

1900-275 rue Slater, Ottawa ON K1P 5H9

Attn : Robin Borne, Gestionnaire, Relations avec les associations partenaires

L'adhésion à titre de membre corporatif de l'ACC est soumise à l'approbation du conseil d'administration de l'ACC. L'ACC confirmera la réception de votre demande et vous informera de la date à laquelle votre demande sera examinée (prochaine réunion du conseil). Après la réunion du conseil, nous vous aviserons de la décision du conseil. Si votre demande a été approuvée, nous communiquerons avec vous pour obtenir des détails concernant votre entreprise afin d'ajouter votre nom au site Web de l'ACC, etc. Nous vous encourageons à abonner aux mises à jour électroniques de l'ACC à [bit.ly/accinscrire](http://bit.ly/accinscrire).